		MEMBR	ES			
VILLE DE						Le Maire
SAINT-CLAUDE	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Pour le Maire empechév
	33	26	07	07	00	La Première Adjointe
Compte rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL	Date de la Séance JEUDI 02 FEVRIER 2017 à 19 h 00				Françoise ROBERT	

<u>PRÉSENTS</u>: Jean-Louis MILLET, Maire, Françoise ROBERT, Régis MARTIN, Jacky MUYARD, Herminia ELINEAU, Pascal BRULEY, Isabelle BILLARD, Harry LAVANNE, Sylvie VINCENT-GENOD, Jean-Laurent VINCENT, Noël INVERNIZZI, Hélène REVERT, Michel DUFOUR, Catherine JOUBERT, Jean-Claude GALLASSO, Annie GHENO, Philippe LUTIC, René GRANDCLEMENT, Claude VIDAL, Francis LAHAUT, Nadia LAHU, Christiane DARMEY, Olivier BROCARD, Christiane GONZALEZ, Guy COTTET-EMARD, Anne-Marie PERRIER-CORNET.

<u>EXCUSÉS</u>: Céline DESBARRES (pouvoir à Harry LAVANNE), Jessica TARQUINIO (pouvoir à Claude VIDAL), Pierre FAVRE (pouvoir à Françoise ROBERT), Charly GREGIS (pouvoir à Jean-Louis MILLET), Chafia GRENARD (pouvoir à Annie GHENO), Michel BONTEMPS (pouvoir à Noël INVERNIZZI), Alain MOURET (pouvoir à Guy COTTET-EMARD).

----00000-----

Messieurs Jacques MUYARD et Claude VIDAL sont élus secrétaires de séance.

Monsieur le Maire présente les condoléances du Conseil aux familles des personnes récemment disparues : Mme Liliane WAILLE, M. Emile PITON, Mme Raymonde MOLARD, M. Raymond VACHER beau-père de Michel Dufour, adjoint délégué de Valfin, Mme Evelyne CHAPPELAND, Mme Carole PERRIER, Mme Janine BANFO, Mme Léone LE ROUX, Mme Antoinette DANGLETERRE, Mme Marguerite Suzanne DURAND, Mme Lucette BROUX, M. Guy MICHEL, Mme Renée VUILLARD, Mme Jeanine ROBIN, Mme Yvonne RUPANI, M. Alain BERI, M. Michel COLIN, Mme Eliane DELATOUR, Mme Janine MUGNIER.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire propose une présentation, par l'architecte M. Alain JUST du projet architectural de la Maison des Adieux. Cette réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment prévoit une vaste augmentation de la taille de la salle de cérémonie qui va passer de 23 à 137 m², et la construction d'un auvent de 69 m². La capacité de la salle devrait atteindre les 40 places assises, 60 debout et une cinquantaine de personnes pourront se recueillir à l'abri sous l'auvent. Le montant total des travaux est estimé à 408 000 euros HT pour une mise à disposition du public début 2018.

----00000-----

I -- PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 15 ET 22 DÉCEMBRE 2016

• Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

Monsieur Francis LAHAUT s'étonne de ne pas retrouver trace de son intervention s'agissant de la revitalisation du centre-ville. Il rappelle qu'il avait fait mention de l'exposition organisée sous son mandat, dans les locaux actuellement occupés par le PIJ, des scenarri de revitalisation des rues du Pré et du Marché et que tout au long de cette exposition les commentaires et idées de la population avaient été recueillis. Il constate également que la remarque de Monsieur Jacques MUYARD, contre ce projet, n'a pas été relatée dans le procès-verbal.

Compte tenu des observations susmentionnées, le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

• Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite communiquer des informations au Conseil. La première concerne deux fermetures de classes aux Avignonnets, dont un poste qui disparaît et une fermeture de classe et une suppression de poste à l'école du Centre.

Aux Avignonnets, la suppression de classe devait s'assortir de la suppression de deux postes et demi, un seul le sera et la décharge du directeur est maintenue. A l'école du Centre, la fermeture d'une classe est issue d'une erreur de calcul des effectifs, les élèves des classes ULIS devant être comptés à part. La Commune a donc demandé la révision de cette décision. La requête sera renouvelée en cas de réponse négative.

A la question de M. LAHAUT, Madame Herminia ELINEAU répond que l'école compte 129 élèves, soit une moyenne de 21,5 élèves par classe (classes ULIS non comprises). A la rentrée l'école accueillera 132 élèves (soit en moyenne 22 élèves par classe).

M. LAHAUT s'étonne de la logique de l'académie qui envisage une fermeture de classe alors que les effectifs sont en hausse. Il questionne également sur la mobilisation des parents et des enseignants qui semble faible alors que d'autres sont très importantes dans le Haut-Jura. Il est précisé que les parents ont été informés la veille de la séance du Conseil municipal seulement.

Monsieur le Maire communique également deux informations relatives à la SNCF. La première concerne la vente des titres de transport par un commerçant local. Celui-ci, estimant que cette activité lui faisait perdre des clients souhaite l'arrêter. Une permanence sera toutefois maintenue le jeudi de 14 heures à 16 heures. La seconde concerne la ligne Saint-Claude/Oyonnax dont la fermeture est programmée au 1^{er} janvier 2018. Le motif avancé est celui du refus d'entretien de la ligne par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des courriers ont été adressés, en rappel de ceux du 4 novembre restés sans réponse aux Présidents des Régions, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté, ainsi qu'au Conseiller régional M. Frédéric Poncet. Ces courriers sont restés lettres mortes. Monsieur le Maire constate que les élus de tous bords se désintéressent totalement du Haut-Jura.

M. LAHAUT rappelle que lors de la visite du responsable des transports, l'invitation qui lui avait été faite de prendre contact avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette invitation n'a pas été suivie. Il regrette de devoir constater qu'elle a sans doute déjà rayé notre ligne SNCF de sa carte et considère qu'il est intolérable que la Commune n'ait reçu aucune réponse.

Monsieur le Maire et M. LAHAUT s'entendent pour poursuivre le combat en faveur du maintien de la ligne SNCF et pour appeler à la mobilisation.

II - ADMINISTRATION COMMUNALE

a) Correctif à la délibération du 26 juin 2014 relative à la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal dans le domaine des marchés publics

A la suite de la réforme des marchés publics, le Code des Marchés Publics a été abrogé. S'appliquent, depuis le 1er avril 2016, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Ces textes disposent que les marchés qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 € HT, ne sont plus assimilés à des marchés à procédure adaptée. L'article 30 du décret du 25 mars 2016 dispense ces marchés des obligations de publicité et de mise en concurrence. Il est nécessaire d'adapter la délibération du 26 juin 2014 pour autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 25 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre toute décision (préparation, passation, exécution, et règlement) concernant les marchés inférieurs à 25 000 euros HT.

b) Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La loi dite loi ALUR, publiée le 26 mars 2014, prévoit le transfert de la compétence PLU de la Commune à la Communauté de Communes au 27 mars 2017. Si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert de compétence n'a pas lieu.

Si, à l'expiration du même délai, la Communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (1er janvier 2021), sauf si les communes s'y opposent dans des conditions identiques à celles mentionnées ci-dessus.

Considérant qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet à la Commune et à son Conseil municipal de déterminer librement l'organisation du cadre de vie local, en fonction de ses spécificités, d'objectifs de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui diffèrent d'une commune à l'autre, et considérant par ailleurs que des documents intercommunaux de planification comme le SCOT viennent compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement, d'environnement ou d'habitat,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à compter du 27 mars 2017 et demande au Conseil communautaire de prendre acte de sa décision.

M. LAHAUT précise les raisons qui motivent le choix du groupe d'opposition du Conseil municipal. Le premier est un motif de fond, il s'agit, depuis quelques décennies, de la ligne politique qui vise à dessaisir les communes de toutes leurs compétences. Le second motif est qu'il apparaît que le PLU intercommunal ne soit pas la maille appropriée pour travailler sur ce qui s'appelait le Plan d'Occupation des Sols (POS), l'échelle intercommunale risquant de créer des décisions administratives. Il ajoute, qu'au sein de la Communauté de Communes, les élus sont également partagés en raison de leurs expériences d'élaboration du POS.

c) Désignation par le Conseil municipal de ses représentants au sein de l'Office Public de l'Habitat

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant les organismes. Le vote a lieu au scrutin public à la demande du guart des membres présents.

Le Code de la Construction et de l'Habitation dispose que lorsque l'effectif des membres du conseil d'administration de l'Office public de l'Habitat (OPH) ayant voix délibérative est fixé à 23, ils sont ainsi répartis :

13 sont les représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés par son organe délibérant, dont 6 en son sein. Les autres représentants, sont choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement;

Vu le décret du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices publics de l'Habitat, et l'arrêté préfectoral du 1er janvier 2017 portant rattachement de l'Office public de l'Habitat de Saint-Claude à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, il est nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseil d'administration de l'Office public de l'Habitat. Haut-Jura Saint-Claude a formulé, le 24 janvier 2017 une demande de désignation de 2 représentants élus de la Commune.

Les candidatures de deux membres actuels du Conseil d'administration sont présentées, Monsieur Pascal BRULEY et Madame Chafia GRENARD ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal BRULEY et Madame Chafia GRENARD pour représenter la Commune de Saint-Claude au sein du nouveau Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat.

Monsieur le Maire rappelle le choix d'opérer un rapprochement de l'OPH avec la SEMCODA et ses engagements financiers sur les démolitions et la rénovation des logements sociaux. La SEMCODA s'est également engagée sur la construction de 25 à 30 logements sur le territoire de l'OPH.

III – NOTE PRÉALABLE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

La tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe a voulu accentuer l'information des conseillers. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants, puisque le rapport doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

La présentation du DOB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place. Il sera procédé au vote des budgets primitifs le 09 mars prochain.

CONTEXTE NATIONAL

L'année 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire. Les collectivités locales devront absorber une nouvelle réduction des dotations de l'Etat, l'objectif étant de contenir la progression des dépenses publiques locales Par ailleurs, l'abandon de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal est confirmé, faute de consensus sur la définition des charges réelles des communes.

En revanche, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progressent. La DSU verra sa structure modifiée : son attribution est recentrée sur les deux premiers tiers de communes de plus de 10 000 habitants bénéficiaires et le revenu par habitant sera mieux pris en compte pour sa répartition.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS (DGF, DSR et DSU)

		RE	EL		ESTI	ME
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire (7411) *	2 539 338	2 360 282	2 015 989	1 656 760	1 456 760	1 256 760
DIFF // N-1	-57 846	-179 056	-344 293	-359 229	-200 000	-200 000
DIFF // 2013	0	-179 056	-523 349	-882 578	-1 082 578	-1 282 578
Dotation de solidarité rurale DSR**	242 062	266 571	293 674	319 586	320 000	320 000
DIFF // N-1	8 759	24 509	27 103	25 912	414	020 000
DIFF // 2013	0 735	24 509	51 612	77 524	77 938	77 938
Dotation de solidarité urbaine DSU **	645 533	699 042	897 947	1 013 215	1 020 000	1 020 000
DIFF // N-1	105 811	53 509	198 905	115 268	6 785	0
DIFF // 2013	0	53 509	252 414	367 682	374 467	374 467
Detetion retired to a fair queties DND **	E4 E44	05.005	445.004	127 138	130 000	120,000
Dotation nationale de péréquation DNP **	54 541	95 965	115 084			130 000
DIFF // N-1	9 090	41 424	19 119	12 054	2 862	75 450
DIFF // 2013	U	41 424	60 543	72 597	75 459	75 459
DGF TOTALE	3 481 474	3 421 860	3 322 694	3 116 699	2 926 760	2 726 760
DIFF // N-1	65 814	-59 614	-99 166	-205 995	-189 939	-200 000
DIFF // 2013	0	-59 614	-158 780	-364 775	-554 714	-754 714

Présentation avec distinction des 4 composantes de la DGF

Ligne Diff//2013 car mise en place de la contribution au redressement des finances publiques en 2014

Ligne Diff//N-1mis pour mémoire en 2013 mais non cumulé dans ligne diff//2013

A. Des contraintes imposées aux collectivités

Aux contraintes liées à la baisse des dotations de l'Etat s'ajoutent d'autres contraintes. Il s'agit notamment de l'augmentation du point d'indice de 1,20 %, réalisée en deux phases (au 1er juillet 2016, et au 1er février 2017). La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes/points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le budget communal. Par ailleurs, une baisse attendue des recettes fiscales du fait d'une part de la baisse de la population et, d'autre part, du nombre important de logements vacants sur la Commune.

^{*} hypothèse : baisse prévue en 2017 répartie sur 2017 et 2018 (PLF 2017)

^{**} hypothèse : maintien en 2017 et 2018 du chiffre de 2016 (arrondi)

I. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

A. Recettes réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016
TOTAL	16 393 702,59	16 801 648,85	15 928 371,13

B. Dépenses réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016
TOTAL	15 253 567,29	15 137 484,87	14 726 909,63

Évolution des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016
CHARGES à caractère général	3 983 326,17	3 898 963,12	3 793 055,78
CHARGES de personnel et frais assimilés	9 518 296,95	9 558 601,54	9 314 936,03
AUTRES CHARGES de gestion courante	1 331 871,91	1 293 191,59	1 300 056,40
CHARGES financières	375 843,56	348 811,76	303 742,68

Évolution des charges nettes de personnel

	2014	2015	2016
CHARGES de personnel et frais assimilés	9 518 296,95	9 558 601,54	9 314 936,03
INDEMNITES des élus	156 706,06	165 459,76	164 305,01

Données relatives aux ressources humaines (base bilan social 2015)

La très grande majorité des agents sont soit titulaires de la Fonction publique, soit stagiaires et donc en possibilité d'être titularisés au terme de la période de stage si celle-ci s'avère concluante.

L'année 2016 voit une diminution des dépenses (salaires et charges) réalisées par rapport au budget primitif 2016. Celle-ci peut s'expliquer par l'effort fait par certains services au moment du départ d'un agent par son non-remplacement, mais aussi par des recrutements qui n'ont pas abouti.

Le budget du personnel 2017 va connaître de fortes évolutions : augmentations de traitements et charges des agents de la Fonction publique territoriale (FPT), création de deux postes d'adjoints du patrimoine en poste à l'exposition permanente « Le Monde des Automates » ; reclassement de tous les agents ; augmentation du traitement et charges ; augmentation de la valeur du point (+0,6 %) en février 2017 ; et augmentation des cotisations (retraites, Urssaf).

A l'occasion de chaque départ d'agent (retraite, mutation, etc.), une réflexion continuera d'être menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et la nécessité ou non de procéder à un remplacement.

Rémunération: le régime indemnitaire des agents est fondé sur des dispositions légales et règlementaires anciennes. Aussi, un travail de refonte du régime indemnitaire a été amorcé. Un groupe de travail interne, avec les partenaires sociaux se met en place début 2017 en vue d'intégrer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents (RIFSEEP).

Temps de travail et absences au travail. Le temps de travail est de 1 607 h. De manière prospective, il convient d'anticiper un éventuel retour aux 39 h avant tout recrutement. De même, la baisse continue du nombre d'habitants est susceptible d'engendrer des fermetures de classes et, de ce fait, une redistribution des postes d'ATSEM. S'agissant du taux d'absentéisme, la Ville totalise un taux de 9.86 %: le taux global pour les collectivités de 150 à 349 agents est de 9,9 %, tous risques confondus.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Projets d'investissement pour la période 2017/2020

Investissements nouveaux - hors investissements récurrents - hors projet cuisine centrale

OBJET	2017	2018	2019	2020
Archives municipales	0,00	500 000,00	0,00	0,00
Maison des adieux	382 000,00	0,00	0,00	0,00
Maison associative Serger	552 000,00	0,00	0,00	0,00
Vestiaires Serger	0,00	250 000,00	0,00	0,00
Local rangement Champs de Bienne	96 000,00	0,00	0,00	0,00
Abri Champ de Bienne	0,00	0,00	250 000,00	0,00
Vidéo protection	450 000,00	00,0	0,00	0,00
Aménagement place du 9 avril	150 000,00	0,00	0,00	0,00
Requalification Cœur de ville *	500 000,00	1 289 200,00	0,00	0,00
Le Monde des automates **	240 000,00	0,00	0,00	0,00
Travaux RAM Chabot	190 400,00	0,00	0,00	0,00
Chalets camping	237 000,00	0,00	0,00	0,00
Travaux sur chaufferies	196 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Acquisitions foncières	580 920,00			
* 99 600 (études) + 153 600 (MO) + 1 536 000				
** 140 000 acquisition automates + 100 000 trav	/aux/mobilier			

Concernant ce programme, Monsieur le Maire précise que la phase d'étude pour une cuisine centrale est lancée, la faisabilité de ce projet devrait être connue fin avril 2017. Il souligne également que le projet pour les Archives est maintenu à la même hauteur que lorsqu'il avait été pour l'installation des archives municipales dans l'ancien collège Rosset. Il précise ensuite que la rénovation des vestiaires de l'arbitre à Serger s'impose en raison des obligations fixées par la Fédération.

Le projet de déploiement de la vidéo-protection est reconduit dans l'attente de la subvention du Fonds d'Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Compte tenu de la volonté de mener ces projets conséquents il a été décidé de reporter l'installation du Relais Assistantes Maternelles à Chabot.

Monsieur le Maire signale que l'ensemble des travaux de réseaux pour l'installation de quatre habitations légères de loisirs vont débuter prochainement au camping du Martinet pour l'installation de deux chalets en 2017 et de deux chalets en 2018.

Mme PETIT explique qu'un diagnostic a été réalisé sur les chaufferies communales, des travaux urgents sont à effectuer cette année, et un programme d'entretien pluriannuel est inscrit.

Monsieur le Maire détaille à son tour les acquisitions foncières à régulariser ou à effectuer : immeuble rue Rosset, ancien garage Duchêne pour requalification en logements pour la Gendarmerie ancienne usine Cretin sous le pont du Faubourg et l'ancien bâtiment Manzoni pour le stockage du matériel du centre technique municipal. Au sujet de ce bâtiment rue des Arrivoirs, il est à noter que la procédure est plus longue que pour une acquisition ordinaire s'agissant d'une liquidation.

M. LAHAUT expose qu'il a été publié dans la presse que l'ancien garage Duchêne ne semblait pas convenir à la Gendarmerie pour le logement de ses effectifs.

Monsieur le Maire explique que la Gendarmerie est toujours intéressée bien que le site ne permette la réalisation que de 12 à 15 logements. Il expose que la Commune est tenue de construire ces logements, c'est-à-dire de les pré-financer. C'est pourquoi la SEMCODA avait été contactée et a donné son accord de principe pour porter et financer ce projet. La Commune attend l'accord écrit de la SEMCODA pour réaliser l'acquisition par voie de préemption.

B. Capacité d'investissement pour la période 2017/2020

Recettes d'investissement	2014	2015	2016
TOTAL	4 761 614,62	7 272 012,30	6 293 373,26
Dépenses d'investissement	2014	2015	2016

Recettes propres d'investissement et Dépenses d'investissement

	2014	2015	2016
RECETTES PROPRES	4 761 614,62	7 272 012,30	6 293 373,26
DEPENSES INVESTISSEMENT	6 706 716,07	6 071 240,17	5 822 365,17

II - MARGES DE MANŒUVRE

A. Dette

Emprunts pour la période 2017/2020 Description de l'encours par année (capital restant dû au 1er janvier)

	2017	2018	2019	2020
TOTAL	12 696 558,84	11 149 646,16	9 623 968,57	8 228 273,90

Extinction de la dette par année (capital restant dû au 1er janvier)

	2017	2018	2019	2020
ENCOURS AU 01/01/	12 696 558,84	11 149 646,16	9 623 968,57	8 228 273,90
AMORTISSEMENT	2 231 036,52	1 525 677,59	1 395 694,67	1 340 252,76
INTERETS	289 232,04	246 684,92	206 135,75	165 519,30

Ratios 2015 et 2016 (Pour 10 488 habitants) * source DGCL

Italios Zoto Ct Zoto (1 our 10 40	o nabitanto j source DOOL		
Ratios	Saint-Claude 2015	Saint-Claude 2016	Moyenne de la strate en 2015 *
Dép. réelles fonct./hab	1 359	1 404	1 223
Rec. Réelles fonct./hab	1 509	1 520	1 355
Produit impôts directs/hab	472	487	532
Dép.équip./hab	114	221	268
Encours dettes/hab	1 146	1 211	944

B. Fiscalité

	BASES 2016	Taux 2016	Produit Attendu	BASES 2017 2016 + 0,4 %	Taux 2017	Produit Attendu	Différence
			2016			2017	
Taxe d'habitation	8 701 035,00	15,35%	1 335 608,87	8 735 839,14	15,35%	1 340 951,31	5 342,44
Taxe foncière	11 059 564,00	33,50%	3 704 953,94	11 103 802,26	33,50%	3 719 773,76	14 819,82
Taxe foncière non bâti	135 477,00	42,20%	57 171,29	136 018,91	42,20%	57 399,98	228,69
Total			5 097 734,11			5 118 125,04	20 390,94

II. FOCUS BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE « EAU »

Le fonctionnement

Le compte administratif 2016 de l'Eau fait apparaître un excédent de fonctionnement de 598 619.50 €. En 2015, cet excédent de la section d'exploitation n'était que de 198 679.93 €. Cette amélioration du résultat s'explique par la réduction des dépenses de fonctionnement, avec notamment l'absence de titres annulés sur l'exercice 2015.

Les dotations aux amortissements passent de 90 000 € en 2015 à 17 247,48 € en 2016, soit une baisse de 72 752,52 €. En effet, les travaux étant toujours imputés sur un article 23 (immobilisation en cours – travaux en cours de réalisation), l'amortissement pour ces travaux ne débutera que lorsqu'ils seront virés sur le chapitre 21. Pour l'heure, les travaux et matériels imputés sur le chapitre 21 sont pratiquement amortis en totalité ; le montant de ces dépenses est logiquement en baisse.

Les recettes de fonctionnement passent de 372 632,87 € à 693 488,77 €, soit une augmentation de + 320 855,90 €. Cela s'explique par les deux augmentations successives de la surtaxe sur l'exercice 2015. Le prix de l'eau passe successivement de 0,8 à 1,65 €/m³. Mais les répercussions ne sont pas encore totales puisque les applications du nouveau tarif n'ont été effectives qu'à compter de la facturation du mois de novembre 2016. Par conséquent les deux tarifs ont coexisté durant l'exercice 2016. L'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement s'établit à 598 619,50 €.

L'investissement

Les dépenses totales d'investissement sont de 1 455 290,17 €. Elles prennent en compte les travaux réalisés durant l'année écoulée soit 563 561,78 €, mais également le déficit d'investissement reporté de 2015, soit 212 396 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 075 406,06 €. Elles intègrent la réalisation d'un prêt de 300 000 € (contrat conclu en fin d'exercice), ainsi que le remboursement de crédit de TVA auprès de la SDEI dans le cadre de la délégation de service public pour 65 388,36 € Il convient de noter l'absence de subvention de la part de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux. Soit un déficit d'investissement de 379 884,11 €.

L'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit observé sur la section de fonctionnement mais permettre le financement de travaux reportés : 251 635 €. Les nouvelles inscriptions sont estimées à environ 920 000 €.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le fonctionnement

Le compte administratif 2016 de l'Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 496 130.34 €. En 2015, cet excédent de la section d'exploitation n'était que de 116 973,53 €. Cette amélioration du résultat s'explique par la réduction des dépenses de fonctionnement, du fait de l'absence de titres annulés sur l'exercice 2016.

Les dotations aux amortissements passent de 15 000 € en 2015 à 0 € en 2016.

Les recettes de fonctionnement passent de 282 124,84 € à 542 032,29 €, soit une augmentation de + 259 908,05 €, qui s'explique par les 2 augmentations successives de la surtaxe sur l'exercice 2015, qui passe le prix de l'assainissement successivement de 0.18 à 0.95€. Mais les répercussions de cette dernière ne sont pas encore totales puisque les applications du nouveau tarif n'ont été effectives qu'à compter de la facturation du mois de novembre 2016. Par conséquent les deux tarifs ont coexisté durant l'exercice 2016.

L'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement est de 598 619,50 €.

L'investissement

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 257 969,88 € et prennent en compte les travaux réalisés en 2016 à hauteur de 179 898,13 €. En comparaison avec 2015, le montant des travaux réalisés est en baisse : il passe de 303 547,58 € à 179 898,13 €. Les dépenses 2016 prennent également en compte le résultat reporté déficitaire de 2015 qui s'élevait à 161 099,48 €.

Les recettes d'investissement passent de 882 612 € à 356 721,16 €, cette diminution de 525 890,84 € s'explique par l'absence d'amortissement en 2016 et par la non mobilisation d'emprunt. De même que le montant des travaux étant peu important la demande de remboursement de crédit de TVA auprès de la SDEI est peu importante.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 98 751,28 € Il contribue aussi au financement des reports d'investissement. Le montant des travaux reporté en 2017 est d'environ 145 000 €. Ce montant étant plus important que l'excédent d'investissement, l'autofinancement dégagé sur la section d'exploitation sera reporté pour partie en investissement pour couvrir ce besoin, soit 45 307,32 €. Pour l'année 2017, le montant des travaux à inscrire s'établit à environ 915 000 €.

Au vu de ces éléments, le résultat reporté en section de fonctionnement est de 450 822,62 €.

BUDGET ANNEXE « RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ »

Le fonctionnement

Le résultat de la section d'exploitation laisse apparaître un excédent de 860 236,14 €, contre 472 261,10 € en 2015. Cette amélioration du résultat s'explique d'une part par l'amélioration des recettes de vente d'énergie, qui passent de 1 000 411,59 € à 1 289 679,89 € et, d'autre part, par la réduction des dépenses de fonctionnement passant de 1 032 279,13 € à 941 846 € (réduction du reversement du budget annexe au budget principal de 500 000 € à 200 000 €).

L'épargne de gestion passe de 72 261,10 € à 447 171,53 €.

L'investissement

Les dépenses totales s'établissent à 2 928 226,71 € pour 2016. Contre 2 540 392,21 € en 2015, soit une augmentation de 387 834,510 €. Cela s'explique d'une part, par le remboursement des prêts sur une année pleine, d'autre part par la poursuite et l'arrivée à terme des travaux du turbinage du débit réservé. En 2016, les dépenses d'équipement ont été de 2 393 751,88 € Les reports d'investissement sont estimés à 536 314 €.

Les recettes d'investissement pour l'année écoulée sont de 3 015 708,68 € et prennent notamment en compte la mobilisation d'un emprunt courant 2016 pour 1 500 000 € et la reprise de l'excédent d'investissement de 2015 qui était de 1 181 734,22 €. La section d'investissement pour 2016 fait apparaître un excédent de 97 481,97 €, qui sera insuffisant pour financer les reports d'investissement 2016-2017. Le complément sera ponctionné sur l'excédent de la section d'exploitation soit 411 404,11 €. Pour l'exercice 2017, le montant des inscriptions budgétaires est évalué à environ 635 000 €.

Monsieur le Maire souligne qu'il est de plus en plus compliqué de gérer une commune du fait, entres autres, des baisses de dotations de l'Etat. D'après l'Association des Maires de France, dans trois ans, 1/3 des communes seront sous tutelles. A propos du budget de l'eau, Monsieur le Maire détaille une partie des projets : le captage de nouvelles sources, le remplacement du réseau dont une partie est programmée chaque année.

L'examen du budget de l'assainissement fait ressortir les projets de dé-phosphatation. Des phosphates en trop grand nombre, accélèrent la prolifération d'algues qui consomment de l'oxygène et influent sur la faune. Le schéma directeur temps de pluie a, quant à lui, démarré en janvier 2016. Les conclusions devraient être livrées cet été, elles ne manqueront pas d'exiger des millions d'investissements sur une longue durée.

Revenant sur la pollution de la Bienne ayant provoqué une forte mortalité de poissons, les contrôles opérés par un cabinet d'experts sur la station d'épuration n'ont révelé aucun dysfonctionnement. L'origine de cette pollution, qui semble être un champignon est toujours inconnue, les investigations menées par l'Association de Pêche sont restées infructueuses. La station de traitement devra aussi être refaite dans les années à venir pour une dépense estimée à 700 000 euros.

Le budget électricité, rappelle Monsieur le Maire, est fortement impacté par la découverte par les Services de l'Etat que, alors que la centrale fonctionne depuis 85 ans, la Commune est redevable de l'impôt sur les sociétés. Les sommes dues sont étalées sur deux ans, soit au total 157 420 euros.

M. LAHAUT s'indigne de cette imposition sur les sociétés de la Régie communale d'électricité alors que par ailleurs elle n'est pas éligible au dispositif de crédit d'impôt compétitivité emploi. Il s'exprime ensuite, pour enrichir le DOB.

Le compte administratif du budget principal, en 2015, faisait apparaître un déficit de 101 274 euros. C'était une première dans la gestion communale, les comptes administratifs, sous sa mandature, ayant toujours été positifs. Le compte administratif 2016 dégage un déficit de 1 185 672 euros. Voilà qui interroge et alerte pour l'avenir. Comme cela a pu être judicieusement rappelé pour le budget annexe de l'eau, un budget doit être équilibré. Avec les augmentations de quels tarifs de quels services municipaux, avec une augmentation de la fiscalité locale, ces options semblent à M. LAHAUT inimaginables et seraient insupportables pour la population.

Les perspectives du débat d'orientation budgétaire laissent augurer d'une nouvelle dégradation de la situation. Côté recettes, c'est une nouvelle baisse de l'ensemble des dotations de l'Etat, la Commune perd encore 190 000 euros en 2017 par rapport à 2016 et la baisse se poursuivra en 2018. S'agissant des recettes fiscales, il faut s'attendre à une diminution, une stagnation dans le meilleur des cas, avec les baisses de population.

Côté dépenses, le chapitre frais de personnel augmentera mécaniquement avec l'augmentation du point d'indice bloqué depuis quelques lustres et d'autres mesures de reclassement. Le groupe d'opposition n'est pas de ceux qui le déplorent, car, sans régime indemnitaire nombre d'agents ne seraient pas au SMIC. M. LAHAUT observe qu'au regard des marges de manœuvre des plus réduites en section de fonctionnement, le programme pluriannuel d'investissement apparaît peu tenable. Pour 2017, il atteint 3 574 000 euros alors qu'en 2016 l'ensemble des dépenses nouvelles s'élevait à 3 900 000 euros, avec tous les investissements récurrents (entretien du patrimoine, parc de véhicules, voirie, etc.) non chiffrés ici.

Et sans compter le projet de cuisine centrale ; sur lequel M. LAHAUT s'interroge, car le Centre hospitalier, malgré une situation financière critique, a inscrit des crédits pour des études sur la mise aux normes de ses propres cuisines.

Il n'est pas envisageable non plus de compter sur un recours à l'emprunt. Le capital restant dû de la dette du budget communal étant déjà supérieur de 917 000 euros à ce que l'équipe municipale précédente avait laissé au 1^{er} janvier 2014. Enfin quant aux archives, le dossier semble bien archivé, une fois de plus reporté non en 2017 mais en 2018.

Monsieur le Maire expose, pour le projet de la cuisine centrale, que la première rencontre avec un cabinet spécialisé a eu lieu ce 02 février 2017. Il va demander confirmation écrite de son engagement à l'Agence Régionale de Santé. M. Pribile nouveau directeur général, vient de prendre ses fonctions. Son prédécesseur avait donné un accord oral de principe. Si l'étude de faisabilité se conclut favorablement, le projet sera subventionné, l'annuité d'emprunt sera répercutée sur le prix du repas permettant un équilibre rapide pour la Commune. Toujours dans le cas où il serait établi qu'une cuisine centrale serait viable, les travaux n'auront pas lieu avant 2018 et la mise en service ne serait pas envisagée avant la rentrée scolaire 2019.

M.LAHAUT estime que ce projet pourrait être mis en danger sans la participation du Centre Hospitalier.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

a) Budget principal - compte administratif - Exercice 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit un président de séance : **Mme Françoise ROBERT est élue Présidente de séance et M. le Maire se retire de la salle des délibérations.**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le compte de l'exercice 2016, dressé par le Maire, M. Jean-Louis MILLET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les résultats reportés à la fin de l'exercice 2015 conformes à la comptabilité du Receveur municipal. Le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIO	ONNEMENT E		ISEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	
Résultat reporté	1 862 808,53				1 862 808,53		
Opérations de l'exercice	4 009 705,48	5 165 336,86	15 323 950,95	15 967 261,45	19 333 656,43	21 132 598,31	
Totaux	5 872 514,01	5 165 336,86	15 323 950,95	15 967 261,45	21 196 464,96	21 132 598,31	
Résultat de clôture	707 177,15			643 310,50	707 177 ,15	643 310,50	
Restes à réaliser	1 909 214,00	787 408,00			1 909 214,00	787 408,00	
Totaux cumulés	2 616 391,15	787 408,00		643 310,50	2 616 391,15	1 430 718,50	
Résultat définitif	1 828 983,15			643 310,50	1 185 672,65		

Conformément à la loi, le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité moins huit abstentions, le compte administratif 2016 du budget principal.

b) Budget principal - compte de gestion du receveur - Exercice 2016

Considérant que l'assemblée délibérante s'est fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur M. Christian LAMUR, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes

à recouvrer et l'état des restes à payer, et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, prend acte de l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, prend acte de la comptabilité des valeurs inactives, et adopte le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

c) Budget principal - constatation et affectation du résultat de l'exercice 2016

La clôture des comptes 2016 pour le budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement (15 967 261,45 – 15 323 950,95) + 643 310,50 Résultat antérieurement reporté + 0,00 Le résultat de fonctionnement cumulé (excédent) s'élève à : + 643 310.50 €

 Excédent d'investissement (5 165 336,86 – 4 009 705,48)
 + 1 155 631,38

 Résultat antérieurement reporté (déficit ligne 001)
 - 1 862 808,53

 Le résultat d'investissement cumulé (déficit) s'élève à :
 - 707 177,15 €

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement pour 1 121 806,00 €, le déficit total à compenser est de 1 828 983.15 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit abstentions, constate le résultat de l'exercice 2016 pour le budget principal, et l'affecte de la manière suivante :

Affectation au 1068 (financement partiel du déficit d'investissement)
 Report en investissement sur exercice 2017 (ligne budgétaire 001/Dépenses): 707 177,15 €

d) Budgets annexes - comptes administratifs - Exercice 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance. **Mme Françoise ROBERT est élue Présidente de séance et Monsieur le Maire se retire de la salle des délibérations**.

Le Conseil municipal, est invité à délibérer sur le compte de l'exercice 2016, dressé par M. Jean-Louis MILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que les résultats reportés à la fin 2015 conformes à la comptabilité du Receveur municipal,

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIO	NNEMENT	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté	212 395.78	3			212 395.78	-
Opérations de l'exercice	1 242 894.39	1 075 406.06	94 869.27	693 488.77	1 337 763.66	1 768 894.83
Totaux	1 455 290.17	1 075 406.06	94 869.27	693 488.77	1 550 159.44	1 768 894.83
Résultat de clôture	379 884.11			598 619.50	379 884.11	598 619.50
Restes à réaliser	419 229.00	167 594.00			419 229.00	167 594.00
Totaux cumulés	799 113.11	167 594.00		598 619.50	799 113.11	766 213.50
Résultat Définitif	631 519.11			598 619.50	32 899.61	

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

ϵ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté		273 068.94		117 003.53	=	390 072.47
Opérations de l'exercice	257 969.88	83 652.22	45 901.95	425 028.76	303 871.83	508 680.98
Totaux	257 969.88	356 721.16	45 901.95	542 032.29	303 871.83	898 753.45
Résultat de clôture		98 751.28		496 130.34	5-	594 881.62
Restes à réaliser	144 059.00				144 059.00	540
Totaux cumulés	144 059.00	98 751.28		496 130.34	144 059.00	594 881.62
Résultat Définitif	45 307.72			496 130.34		450 822.62

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE REGIE

	INVESTISSEMENT		FONCTIO	NNEMENT	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté		1 181 733.22		472 261.10	*	1 653 994.32
Opérations de l'exercice	2 928 226.71	1 833 975.46	941 846.91	1 329 821.95	3 870 073.62	3 163 797.41
Totaux	2 928 226.71	3 015 708.68	941 846.91	1 802 083.05	3 870 073.62	4 817 791.73
Résultat de clôture		87 481.97		860 236.14		947 718.11
Restes à réaliser	536 314.00				536 314.00	(a)
Totaux cumulés	536 314.00	87 481.97		860 236.14	536 314.00	947 718.11
Résultat Définitif	448 832.03			860 236.14		411 404.11

Conformément à la loi, le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité moins huit abstentions, le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau.

Conformément à la loi, le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité moins huit abstentions, le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement. Conformément à la loi, le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, le Conseil municipal adopte, à

e) Budgets annexes - comptes de gestion du receveur - Exercice 2016

l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe de la régie d'électricité.

Considérant que l'Assemblée délibérante s'est fait présenter les budgets annexes de l'exercice 2016 (Eau, Assainissement, Régie d'Électricité), les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Monsieur Christian LAMUR, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer de chacun des trois budgets annexes, et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, prend acte de l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, prend acte de la comptabilité des valeurs inactives, et adopte le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

f) Budget annexe régie d'électricité - constatation et affectation du résultat de l'exercice 2016

La clôture des comptes 2016 pour le budget du Service de la Régie d'Électricité fait apparaître les résultats suivants : L'exercice 2016 a généré :

• Excédent de fonctionnement (1 329 821,95 – 941 846,91) :	+ 387 975,04 €
Résultat antérieurement reporté (excédent ligne 002) :	+ 472 261,10 €

Le résultat de fonctionnement cumulé (excédent) s'élève à : + 860 236,14 €

Déficit d'investissement (1 833 975,46 – 2 928 226,71) : - 1 094 251,25 €
 Résultat antérieurement reporté (excédent ligne 001) : + 1 181 733,22 €

Le résultat d'investissement cumulé (excédent) s'élevant à : + 87 481,97 €

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement pour 536 314 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 448 832,03 €. Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie d'électricité le 16 janvier 2017,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, constate le le résultat de l'exercice 2016 pour le budget annexe de la Régie d'Electricité, et l'affecte de la manière suivante :

Report en fonctionnement sur exercice 2017 (ligne budgétaire 002/Recettes) : 87 481,97 € Affectation à l'article 1068 (financement du déficit d'investissement) : 448 832,03 €

g) Budget annexe de l'eau - - constatation et affectation du résultat de l'exercice 2016

La clôture des comptes 2016 pour le budget du Service de l'eau fait apparaître les résultats suivants :

 • Excédent de fonctionnement (693 488,77 - 94 869,27) :
 + 598 619,50

 • Résultat antérieurement reporté
 + 0,00

Déficit d'investissement (1 075 406,06 - 1 242 894,39) : - 167 488,33
 Résultat antérieurement reporté (déficit ligne 001) : - 212 395,78
 Le résultat d'investissement cumulé (déficit) s'élève à : - 379 884,11 €

Le résultat de fonctionnement cumulé (excédent) s'élève à :

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement pour 251 635 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 631 519,11 € (379 884,11 + 251 635,00).

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit abstentions constate le résultat de l'exercice 2016 pour le budget annexe du Service de l'eau et l'affecte de la manière suivante :

+ 598 619,50 €

Affectation à l'article 1068 (financement partiel du déficit d'investissement) : 598 619,50 € Report en investissement sur exercice 2017 (ligne budgétaire 001/Dépenses) : 379 884,11 €

h) Budget annexe de l'assainissement - constatation et affectation du résultat de l'exercice 2016

La clôture des comptes 2016 pour le budget du service de l'assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement (425 028,76 – 45 901,95): + 379 126,81
 Résultat antérieurement reporté (excédent ligne 002): + 117 003,53
 Le résultat de fonctionnement cumulé (excédent) s'élève à: + 496 130,34 €
 Déficit d'investissement (83 652,22 - 257 969,88): - 174 317,66
 Résultat antérieurement reporté (excédent ligne 001): + 273 068,94

Le résultat d'investissement cumulé (excédent) s'élève à : + 98 751,28 €

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement pour 144 059,00 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 45 307,72 € (98 751,28 – 144 059,00),

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit abstentions constate le résultat de l'exercice 2016 pour le budget annexe de l'assainissement, et l'affecte de la manière suivante :

Report en fonctionnement sur exercice 2017 (ligne budgétaire 002/Recettes) : 450 822,62 €
Report en investissement sur exercice 2017 (ligne budgétaire 001/Recettes) : 98 751,28 €
Affectation à l'article 1068 (financement du déficit d'investissement) : 45 307,72 €

i) Dépenses d'investissement 2017 - autorisation préalable de crédits

Le CGCT permet à l'exécutif de la Commune, sur autorisation du Conseil, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Certaines opérations d'investissement nécessiteront une exécution début 2017, avant l'adoption du budget et considérant que cette possibilité est liée à l'engagement de reprise des opérations dans le Budget Primitif suivant,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sous réserve que les crédits soient intégrés au Budget primitif 2017.

j) Octroi d'une subvention à la Communauté de Communes Haut-Bugey - Salon SOFEO 2017

Le Salon de l'Orientation de la Formation et de l'Emploi (SOFEO) est organisé depuis plusieurs années. Au départ par la Ville d'Oyonnax et, depuis 2016, par la Communauté de Communes Haut-Bugey. Ce salon vise à établir des passerelles entre les jeunes 15/25 ans et le monde du travail. La Ville est partenaire de ce salon qui intéresse aussi son territoire, elle s'est associée à cette manifestation depuis 2014, par un soutien financier de 5 000 euros versé aux organisateurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de la Commune à l'édition 2017 du Salon de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi qui aura lieu le 16 février 2017 à Oyonnax, et autorise Monsieur le Maire à octroyer une subvention d'un montant de 5 000 euros à la Communauté de Communes Haut-Bugey. Les crédits sont inscrits au budget 2017.

Monsieur le Maire signale que la conférence de presse organisée pour la promotion de ce salon s'est déroulée à l'entreprise CHACOM. M. LAHAUT suggère que l'aide pourrait être octroyée par Haut-Jura Saint-Claude sur le fondement de sa compétence économique.

k) Reversement à la commune d'une subvention de la Fédération de Tennis

Le 17 septembre 2015, Le Conseil municipal avait délibéré en faveur de la rénovation de deux courts extérieurs de tennis à Rochefort. la Ligue de Tennis de Franche-Comté a attribué une aide de 3 000 €. Toutefois la Fédération de Tennis finance des clubs et non des collectivités, considérant l'accord de principe du Tennis Club Sanclaudien pour reverser cette subvention à la Commune afin de respecter le plan de financement initial,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Tennis Club Sanclaudien de procéder au reversement à la Commune de la subvention perçue de la Fédération Française de Tennis à raison de 1 000 € par an pendant trois ans (2017, 2018, 2019). Les crédits seront imputés en recette d'investissement.

V - CONTRAT DE VILLE - RAPPORT 2015

Conformément à la loi du 21 février 2014, les maires et présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunal sont tenus de présenter chaque année un rapport des actions présentées dans le cadre de la Politique de la ville. Ce rapport rappelle les principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire qui a déterminé son élaboration, présente l'évolution de la situation des quartiers prioritaires aux regards des objectifs de la politique de la ville, retrace les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée, détermine les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville. Ce rapport a été soumis au Conseil Citoyen du 27 janvier 2017.

Le Contrat de ville a été signé en septembre 2015, pour la période 2015-2020. Il définit des objectifs par pilier : cohésion sociale, économie emploi/jeunesse insertion, cadre de vie/urbanisme.

La Ville consacre un budget de 380 000 euros aux quartiers, dont 17 000 euros sous forme de subvention ; elle porte également une dizaine de projets.

La majeure partie des projets réalisés en 2015 se sont inscrits dans le volet cohésion sociale, parmi eux : le programme de réussite éducative, le pass'sport forme, le conseil citoyen, le soutien aux démarches administratives et accès aux droits, les ateliers sociolinguistiques, les jardins partagés, etc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2015 du Contrat de Ville

VI - CONVENTIONS

a) Convention de partenariat pour les jeux des neiges 2017

Considérant qu'il est nécessaire, pour la réalisation des jeux des neiges 2017, et pour une bonne coordination de l'organisation, de définir le rôle des différents partenaires,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour les Jeux des Neiges 2017 avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré.

b) Partenariat d'image - sportifs de haut-niveau 2017

La Commune porte un intérêt particulier aux performances des sportifs de son territoire et à l'image que ceux-ci diffusent lors d'événements nationaux ou internationaux. Les conditions d'éligibilité des sportifs sont les suivantes : sollicitation expresse du partenariat d'image, résidant à Saint-Claude et /ou pensionnaire d'un club San claudien, niveau national exigé (au minimum). La convention définit les engagements des sportifs et notamment en matière de mise en valeur de ce partenariat. En contrepartie, la Commune attribuera une bourse aux athlètes retenus. Ces dépenses seront inscrites au budget 2017 (4 500 €).

Liste potentielle des sportifs pouvant être retenus en 2017

NOM – Prénom	Discipline	Clubs
Alexis VUILLERMOZ	Cyclisme (route)	Vél'Haut Jura
Margaux NICOLLIN	Athlétisme (javelot)	DUC Athlé (Dijon)
Valentin CHAUVIN	Ski (ski de fond)	Haut-Jura Ski
Maxime BLANC	Tir à l'arc	Archers du Lizon
François RUIZ	Athlétisme (Course sur Route - Trail)	Extrême Running
Jérémy NICOLLIN	Athlétisme (javelot)	Alsace Nord Athlétisme
Valentin FLEURY	X-TERRA	Dijon Singletracks
Thomas CIVADE	Ski Handisport	Ski Club du Lizon

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de partenariat d'image avec les sportifs de haut-niveau dans la limite des crédits inscrits au budget (4 500 €) et autorise M. le Maire à signer les conventions afférentes.

Le Conseil municipal souhaite un prompt rétablissement à Alexis VUILLERMOZ.

c) Conventions avec la Communauté de Communes, le Sictom et le COS

Vu la convention générale datée du 22 septembre 1998 entre la Commune et le Comité des Œuvres Sociales (COS) et les conventions de mise à disposition de personnel communal et de mise à disposition de locaux à l'association, considérant que le COS est devenu Comité des Œuvres sociales du personnel communal du Haut-Jura, et que de nouveaux locaux ont été mis à sa disposition par la Commune, Il a été proposé aux quatre parties (Commune, Communauté de Communes, Sictom et COS) une convention générale de partenariat qui fixe le cadre de soutien apporté par les Collectivités au COS, afin de lui permettre, la poursuite de l'objet défini dans ses statuts. La convention détermine la contribution financière de chacune des parties qui prend la forme d'une subvention de fonctionnement calculée au prorata du nombre d'adhérents. Les crédits sont inscrits au budget 2017.Par ailleurs, la Commune propose au COS une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux communaux et de biens matériels ainsi qu'une convention de mise à disposition de personnel communal.

Madame Françoise ROBERT retrace brièvement l'historique de ces nouvelles conventions. En premier lieu la convention précédente devenue obsolète, puis l'évolution des collectivités membres du COS et enfin l'esprit de travail en commun pour rédiger ces nouvelles conventions afin que les collectivités participent aux frais selon leur nombre d'adhérents.

Madame Christiane DARMEY, Conseillère municipale et Présidente du Comité des Œuvres Sociales ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les projets de conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

VII - PERSONNEL COMMUNAL

a) Modification du tableau des emplois

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2016 portant dernière modification du tableau des emplois permanents et l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 17 janvier 2017,

Considérant l'obligation pour le Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et considérant que la création de postes ci-dessous proposées concerne le service évènementiel : à la suite du projet de transformation d'une partie des locaux de l'ancienne Bibliothèque en établissement recevant une exposition scénarisée avec des automates, il est proposé la création de deux postes du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps complet afin d'assurer le fonctionnement de la nouvelle destination de ce bâtiment.

Madame Françoise ROBERT répond favorablement à la sollicitation de Monsieur Olivier BROCARD que soit intégré au tableau des emplois le nombre d'équivalents temps plein afin de permettre un meilleur suivi.

M. LAHAUT rappelle la position du groupe d'opposition sur ce projet d'exposition permanente d'automates, justifiant le vote contre ces créations des emplois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins 8 oppositions, procède à la modification du tableau des emplois permanents à compter du 02 février 2017, adopte en conséquence le nouveau tableau des emplois, et inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

VIII – AFFAIRES FORESTIERES

a) Acquisition de parcelles à Cinquétral

Par courrier du 11 juin 2016, l'étude notariale Millet-Buscoz a informé la Commune de la vente par les Consorts Bouillod de parcelles en nature de bois sises sur la commune de Cinquétral, cadastrées section 152 AH 284, 152 AH 286, 152 AH 314, 152 AH 315, 152 AI 102, 152 AI 123, 152 AI 156, 152 AI 160, 152 A 464, 152 A 469, 152 A 470, 152 A 479, 152 B 245, 152 B 278, Considérant la contiguïté de trois parcelles en nature de bois (152 A n°464,469 et 479) avec une parcelle boisée communale soumise à un document de gestion et référencée section 152 B n°463 et le droit de préemption dont dispose la Commune de par cette situation. Considérant que ces trois tènements sont d'une superficie inférieure à 4ha et non contigües à une parcelle communale et le droit de préférence dont dispose la commune de par cette situation, et la présence de onze parcelles classées en nature de pré au cadastre (152 AH 284, 152 AH 286, 152 AH 314, 152 AH 315, 152 AI 102, 152 AI 123, 152 AI 156, 152 AI 160, 152 A 470, 152 B 245, 152 B 278). Les propriétaires ont donné leur accord sur la cession totale et le prix proposé de 4 500 euros (hors frais de notaire).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à procéder à l'exercice des droits de préemption et de préférence sur les parcelles désignées, à entreprendre la transaction pour le prix de 4 500 euros et à signer tout acte afférent à cette démarche.

b) Acquisition de parcelles à Ranchette

L'étude notariale Prost-Teston-Pontiroli-Maire par courrier du 15 décembre 2016, a informé la Commune de la vente par les Consorts Borne de parcelles en nature sises sur la commune de Ranchette, cadastrées section 450 B n°414, 415 et 418. Considérant la contiguïté d'une des parcelles (450 B n° 415) avec une parcelle boisée communale soumise à un document de gestion (Régime forestier) et référencée section 450 B n°853, considérant l'utilité des parcelles comme débouché de deux chemins d'exploitation de la forêt communale et comme lieu de stockage temporaire du bois extrait, considérant le droit de préemption dont dispose la Commune au regard des conditions susmentionnées, et le prix proposé de 150 € (hors frais de notaire),

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles désignées, à entreprendre la transaction pour le prix de 150 €, et à signer tout acte afférent à cette démarche.

IX – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

a) Liste des marchés publics - année 2016

La règlementation en vigueur en matière de marchés publics n'impose plus la publicité des marchés passés au cours de l'année N-1. Toutefois, le service municipal des marchés informe le Conseil municipal des marchés conclus pendant l'année 2016. L'article 107 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics précise, qu'au plus tard le 1er octobre 2018, l'acheteur devra offrir, sur son profil d'acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés.

MARCHÉS DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT			Code	
Objet	Date du marché	Attributaires	postal attributaire	N° marché
Renouvellement de conduite d'eau potable rue de la Glacière et Faubourg des Moulins	29/02/2016	GOYARD	39150	MT 15-57
Travaux d'agrandissement des bureaux de la police municipale - lot 1 : gros œuvre	09/02/2016	GHENO	39200	MT 16-01
Travaux d'agrandissement des bureaux de la police municipale - lot 2 : menuiserie	09/02/2016	CAPELLI BERROD	39260	MT 16-02
Travaux d'agrandissement des bureaux de la police municipale - lot 3 : plâtrerie	09/02/2016	PEINTURE COLOR	39200	MT 16-03
Travaux d'agrandissement des bureaux de la police municipale - lot 4 : peinture papier peint	09/02/2016	PEINTURE COLOR	39200	MT 16-04
Travaux d'agrandissement des bureaux de la police municipale - lot 5 : chauffage	09/02/2016	PICARD	39200	MT 16-05
Transformation de 2 courts au tennis de Rochefort	18/03/2016	LES TENNIS DANIEL ROUX	38260	MT 16-11
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 1 : Gros œuvre	05/04/2016	ACQUISTAPACE	39260	MT 16-12
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 2 : Serrurerie	05/04/2016	RENOBAT	39260	MT 16-13
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 3 : plâtrerie faux plafond	05/04/2016	PEINTURE COLOR	39200	MT 16-14
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 4 : chauffage	05/04/2016	FRANC COMTOISE	39300	MT 16-15
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 5 : sanitaire	05/04/2016	FRANC COMTOISE	39300	MT 16-16
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 6 : électricité	05/04/2016	PORTIGLIATTI	39200	MT 16-17
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 7 : peinture	05/04/2016	PEINTURE COLOR	39200	MT 16-18
Travaux d'agrandissement centre social Soleil Levant - lot 8 carrelage	05/04/2016	SCHIAVONE	39570	MT 16-19
Travaux de débroussaillage, abattage, pose de clôture et fourniture pour abreuvement des animaux – lot 1 : Sous Jouhan	20/06/2016	MALFROY PASCAL	39130	MT 16-20
Travaux de débroussaillage, abattage, pose de clôture et fourniture pour abreuvement des animaux – lot 2 : Sous Serger	20/06/2016	MALFROY PASCAL	39130	MT 16-21
Travaux pour l'aménagement d'une rampe et création d'un escalier à l'école du Faubourg	16/06/2016	GHENO	39200	MT 16-26
Réfection complète étanchéité de la terrasse partie avant de l'école maternelle Franche Comté	08/07/2016	SMAC	25320	MT 16-27
Renouvellement de conduite d'eau potable captage Ranchette	20/07/2016	VAL TP	01100	MT 16-28
Programme de travaux de peinture dans les écoles	13/07/2016	PEINTURE COLOR	39200	MT 16-31
Programme de travaux de menuiseries extérieures dans plusieurs bâtiments	06/07/2016	RENOBAT	39260	MT 16-32
Construction d'un abri pour rangement de matériel au stade des Champs de Bienne - lot 1 : gros œuvre	10/10/2016	PICARD ZINGUERIE	39205	MT 16-33
Construction d'un abri pour rangement de matériel au stade des Champs de Bienne - lot 2 : couverture	10/10/2016	BARONI FELIX	39360	MT 16-34
MARCHÉS DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT	1	ï		ii.
Travaux d'entretien voirie communale	03/03/2016	SJE AGENCE COLAS EST	39570	MT 15-55
Renouvellement de conduite d'eau potable rue Carnot	29/02/2016	GOYARD	39150	MT 15-58

Travaux de réfection de la façade maison de la petite enfance - lot 1 : peinture	10/06/2016	LONS ISO	39570	MT 16-08
Travaux de réfection de la façade maison de la petite enfance - lot 2 : menuiseries extérieures	10/06/2016	BELUARDO	39200	MT 16-09
Travaux de réfection de la façade maison de la petite enfance - lot 3 : store	10/06/2016	FABROSOL - STORE INNOVATION	71130	MT 16-10
Renouvellement de conduite d'eau potable Crêt Giraud	20/07/2016	VAL TP	01100	MT 16-29
Travaux de pose d'une conduite d'eau potable rue Saint Blaise	20/07/2016	GOYARD	39150	MT 16-30
Travaux pour la mise en valeur par la lumière parc du Truchet	03/10/2016	PASCAL GUINOT TP	71210	MT 16-35
MARCHÉS < 14 999,99 EUROS HT	7 10	300		
Fourniture d'équipement, de matériels et de petits accessoires de sports - lot 1 : enfance	10/02/2016	CASAL SPORTS	67129	MF 15-21
Fourniture d'équipement, de matériels et de petits accessoires de sports - lot 1 : petite enfance	10/02/2016	CYRANO BOURGOGNE	71260	MF 15-22
Fourniture de sacs à déjection canine	12/01/2016	PACKEMBAL	91360	MF 15-32
Fourniture de chaussures de sécurité - lot 1 : général	29/03/2016	BURDIN BOSSERT PAREDES	25000 69745	MF 15-33
Fourniture de chaussures de sécurité - lot 2 : spécifiques aux travaux d'élagage et bûcheronnage	29/03/2016	MABEO INDUSTRIES	01000	MF 15-34
Fourniture de jetons de lavage	23/03/2016	AMONT 09 JEAN PARISI - TOTAL	39150 39200	MF 16-01
Fourniture de béton prêt à l'emploi	14/05/2016	BARONI FELIX	39360	MF 16-06
MARCHÉS DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT		l		
Fourniture de couches jetables pour 4 crèches (groupement de commandes)	01/06/2016	PAREDES	69745	MF 16-02
Fourniture de petit outillage courant – lot 1 : outillage à main et consommables	13/07/2016	LEGALLAIS BERTHET	14200 74100	MF 16-03
Fourniture de petit outillage courant – lot 2 : disques	13/07/2016	BERTHET	74100	MF 16-04
Fourniture de petit outillage courant – lot 3 : bobines fil nylon pour élagueuses	13/07/2016	SFEP	69720	MF 16-05
Acquisition de serveurs informatiques	06/06/2016	ISO RHÔNE ALPES	69140	MF 16-09
Fourniture et mise en place d'une billeterie informatisée	01/08/2016	ALCION/SIRIUS	78100	MF 16-10
Fourniture de matériaux de voirie – lot 1 : sable, gravier et concassé	08/08/2016	JURA GRANULATS	39260	MF 16-11
Fourniture de matériaux de voirie – lot 2 : enrobé à froid	08/08/2016	BBCI	25660	MF
Fourniture de chalets pliables	08/08/2016	CPL	72470	16-12 MF
Acquisition d'une tondeuse hélicoïdale pour le service des sports	29/11/2016	JARDIVAL	39000	16-14 MF 16-15
Acquisition d'un tracteur	25/11/2016	COOP AGRICOLE TERRE COMTOISE	39270	MF 16-16
MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT				<u>_i</u>
Fourniture de vêtements de travail – ot 2 : service culturel	05/02/2016	PROTECT'HOMS	39170	MF 15-25
Fourniture de vêtements de travail – lot 3 : affaires scolaires et MPE	05/02/2016	T CONCEPT PROTECT'HOMS	39000 39170	MF 15-26
Fourniture de vêtements de travail — ot 4 : services techniques	05/02/2016	T CONCEPT BURDIN BOSSERT GEDIVEPRO PROTECT'HOMS	39000 25000 03100 39170	MF 15-27
Fourniture de vêtements de travail – lot 5 : matériel de protection	05/02/2016	BURDIN BOSSERT PROTECT'HOMS	25000 39170	MF 15-28
Fourniture de vêtements de travail – lot 6 : CCAS	05/02/2016	T CONCEPT	39000	MF 15-29

Fourniture de vêtements de travail – lot 7 : accueil de loisirs	05/02/2016	T CONCEPT	39000	MF 15-30
MARCHÉS DE 207 000 EUROS HT et plus		9		8
Fabrication, fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants de la maison de la petite enfance, des écoles et des accueils de loisirs - lot 1 : maison de la petite enfance	02/08/2016 prise d'effet au 01/09/2016	MILLE ET UN REPAS	39130	MF 16-07
Fabrication, fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants de la maison de la petite enfance, des écoles et des accueils de loisirs - lot 2 : écoles et accueils de loisirs	02/08/2016 prise d'effet au 01/09/2016	MILLE ET UN REPAS	39130	MF 16-08
Fourniture de carburants pour les véhicules municipaux	12/12/2016 prise d'effet au 01/01/2017	INTERMARCHÉ SAS TORINE	39200	MF 16-17
MARCHÉS DE SERVICES				
MARCHÉS < 14 999,99 EUROS HT		v sv		90
Contrôle des dispositifs d'auto-surveillance du système épuratoire	22/02/2016	CTC ENVIRONNEMENT	69367	MS 15- 21
Mission de diagnostic amiante avant travaux bâtiments et voirie	19/04/2016	QUALICONSULT IMMOBILIER	68000	MS 16- 01
MARCHÉS DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT				
Etude d'un schéma directeur d'assainissement volet temps de pluie pour les communes d'Avignon les Saint Claude, Saint- Claude et Villard Saint Sauveur	22/02/2016	REALITES ENVIRONNEMENT	01604	MS 15-20
Prestations de services de sécurité pour des manifestations	20/04/2016	AVANTAGE SECURITE	39200	MS 16-03
Maîtrise d'œuvre asservissement de la vanne de tête de la galerie d'amenée et remise en service de la vanne de tête de a conduite forcée	12/08/2016	TRACTEBEL ENGINEERING COYNE ET BELLIER	69326	MS 16-06
Dératisation du réseau d'assainissement et de divers bâtiments, la désinsectisation et désinfection ponctuelles des bâtiments, locaux et logements	08/08/2016	ECOLAB PEST France	94112	MS 16-07
Technique de spectacles	24/10/2016	IZO	25220	MS 16-08
Impression de divers documents	13/12/2016	ESTIMPRIM	25000	MS 16-09
Reprographie de divers documents	13/12/2016	IMPRIMERIE CAIRE	39260	MS 16-10
MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT	10	9 1001		10
Fourniture, livraison et gestion de titres restaurant	11/07/2016	EDENRED France	92245	MS 16-04

c) Emprunt de 300 000 euros pour le budget annexe de l'eau

Par délibération du 24 avril 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à procéder, par délégation, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et ce, afin d'assurer une simplification et une accélération de la gestion administrative des affaires de la Commune. Conformément au CGCT, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation. Afin de financer les différents travaux en cours pour l'année 2016 sur le budget annexe de l'eau, la commune de Saint-Claude a décidé de mobiliser 300 000 € en contractant un emprunt auprès du Crédit Mutuel. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée totale du prêt : 15 ans - Périodicité des échéances : trimestrielles - Index : Taux fixe 0,90 %

Amortissement : constant en capital - Frais de dossier : Néant - Typologie Gissler : 1A

Monsieur le Maire, avant de clore la séance, annonce au Conseil municipal le prochain départ, pour des raisons personnelles, de la Directrice Générale des Services, Madame Aglaë PETIT. Un pot de départ sera organisé mardi 7 février à 17h, les conseillers sont cordialement invités.

Monsieur le Maire annonce ensuite les dates des prochaines réunions :

jeudi 16 février 2017 à 19h, Commission générale des options générales et des finances (conseil privé) jeudi 09 mars 2017 à 19h, Conseil municipal (vote du budget 2017).

----00000-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

----00000-----

Le Maire : Jean-Louis MILLET Pour le maire empêché, La Première Adjointe, Françoise ROBERT